



L'EFFORT DES FORTS DU FORT

Règlement



Article 1 : Organisation

Article 2 : Date, horaires et parcours et conditions d'âge

Article 3 : Certificat médical ou licences sportives

Article 4 : Mode d'inscription

4-1 : Inscriptions

4-2 : Droits d'inscription

4-3 : Revente ou transfert de dossard

4-4 : Remboursement

Article 5 : Sécurité

Article 7 : Chronométrage

Article 8 : Récompenses

Article 9 : Annulation

Article 10 : Droit à l'image

Contact@lesducsdeluneville.fr



lesducsdeluneville

<http://www.lesducsdeluneville.fr>

Article 1 : Organisation

L'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise (ASEL – Les Ducs de Lunéville) adhérente à la Fédération Française de Triathlon organise « **L'Effort des Forts du Fort** »

Renseignements course : 06 85 14 45 09 ou par mail manonvillertrail@gmail.com

Renseignements club : 06 09 88 21 46 ou par mail contact@lesducsdeluneville.fr

Un guide du participant reprenant l'organisation de la manifestation plus en détail sera envoyé par mail aux participants mais aussi disponible le jour de la course.

Article 2 : Date, horaires, parcours et conditions âge

L'Effort des Forts du Fort se tiendra **samedi 21 mars 2026** sur le territoire de Manonviller (54).

Il s'agit : **d'une part, d'une course typée trail** mêlant des sentiers, des chemins forestiers ou de campagne, quelques portions de routes et des escaliers ou endroits escarpés, voir souterrains (pour les parcours se déroulant dans le fort) **ainsi qu'un cross duathlon format S.**

Les courses sont ouvertes aux participants selon les conditions d'âge ci-dessous

Conditions d'âge	Type de course	Horaire prévisionnel de départ	Horaire prévisionnel remise des prix
À partir de 16 ans	Cross Duathlon format S. 4km – 12km – 1,8km	14 : 00	À l'issue de la course
Sans condition	Marche nordique ou randonnée. 11 km	14 : 15	/
U10 • 6 - 9 ans	Course sur route U10 - 400 m	16 : 30	À l'issue de la course À l'issue de la course À l'issue de la course À l'issue de la course
U12 • 10 - 11 ans	Trail U12 - 1800 m avec 50 m D+	17 : 00	
U14 • 12 - 13 ans	Trail U14 - 3600 m avec 100 m D+	16 : 55	
U16 • 14 - 15 ans	Trail U16 - 5400 m = Parcours « L'Effort des Forts du Fort » simplifié avec 100 m D+	16 : 50	
U18 16 – 17 ans	Trail U18 « L'Effort des Forts du Fort » dans la limite de 1 boucle de 7 km avec 110 m D+	18 : 00	À l'issue du 1 ^{er} tour
U20 18 – 19 ans	Trail U20 « L'Effort des Forts du Fort » Boucle de 7 km à réaliser autant de fois que souhaité dans la limite de 3 boucles. 110 m D+ au tour Pour des raisons pratiques vous serez considéré en U20 par le chronométrateur si vous participez au challenge des Ultra Forts (le temps sur 3 tours pour la seconde étape du challenge)	18 : 00	Au fil des tours
20 ans et +	Trail « L'Effort des Forts du Fort » Boucle de 7 km à réaliser autant de fois que souhaité dans un délai maxi de 4h00 maximum. 110 m D+ au tour	18 : 00	Au fil des tours

Pour la course Trail « L'Effort des Forts du Fort » 18 ans et + :

Dans un délai de 4h maximum, chaque participant peut faire autant de tours qu'il le souhaite (*dans la limite de 3 tours pour les U20 et dans la limite d'un seul tour pour les U18 (cf Catégories FFA)*) ; cependant, une barrière horaire fixée à 3h00 après le départ rendra impossible d'entamer une boucle supplémentaire si l'allure d'un participant sur sa dernière boucle ne lui permet pas de finir la boucle avant la limite horaire des 4h00.

À chaque passage sous l'arche d'arrivée les participants arrivent sur une zone de 20m avec deux directions possibles, choix à faire immédiatement dans cette zone :

- À gauche pour entamer un tour supplémentaire avec un accès à un ravitaillement intermédiaire et un abri réservé aux coureurs afin d'y stocker du linge de change, un ravitaillement personnel ou encore un éclairage supplémentaire ou de secours.
- À droite pour la fin de course et l'accès au ravitaillement final et la médaille de finisher.

Le tracé GPS, la courbe de dénivelé sont fournis en annexe du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du tracé pour garantir la sécurité ou pour d'éventuelles contraintes techniques ou météorologiques.

Le retrait des dossards et du programme se fera sur le site de la course à MANONVILLER à partir de 14h00.

L'accès à la zone de départ permettra à l'organisateur de vérifier la présence du matériel :

- Le port du dossard bien visible sur l'avant, non plié, non-masqué, non-recouvert, maintenu en 3 points minimum.
- Pour le trail « **L'Effort des Forts** du Fort », un système d'éclairage de type lampe frontale ou pectorale en état de fonctionnement qui est obligatoire tout au long de la course sous peine de disqualification. En cas de défaillance de son matériel, l'organisateur se réserve le droit de mettre le participant hors-course ou, à minima, de le faire courir en binôme avec un autre coureur jusqu'à la ligne d'arrivée pour finir sa boucle (sans possibilité donc de repartir pour une boucle supplémentaire sans un éclairage en état de marche).

Pour le départ, en fonction de l'effectif, l'organisateur s'autorise la mise en place d'une boucle de délestage pour étirer le flux des participants.

Pour le cross duathlon :

Le cross duathlon se déroule à 95% sur chemins, le concurrent s'engage :

- À respecter scrupuleusement le code de la route, notamment de rouler sur le côté droit de la chaussée,
- À respecter les consignes des signaleurs pour la traversée des axes ouverts à la circulation,
- À avoir ses propres outils et être autonome pour ses réparations,
- À rouler ou courir convenablement vêtu (torse nu interdit).

Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3...) est interdit.

Tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation. Toute aide extérieure est interdite.

Vélo :

- Avant le départ de la course le concurrent doit déposer son vélo dans le parc à vélo N°1 situé à la sortie du fort et ce, avant 13h30,
- Les vélos doivent être placés correctement dans les 2 parcs à vélo (au fort et dans le village) aux emplacements correspondants au numéro de dossard.
- Les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'ils soient parfaitement visibles des deux côtés.
- Les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérance doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.

Casque :

- Il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication),
- Il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

Les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cyclisme.

Course à pied :

Dans le périmètre du Fort, il est strictement interdit de sortir du sentier balisé. En effet, seuls les sentiers balisés sont débarrassés des vestiges de défenses militaires. Tous concurrents qui s'écarterent du parcours engageraient sa responsabilité en cas de blessure.

Pour le challenge :

Au cumul des conditions du Cross duathlon à 14h00 et du trail semi-nocturne dès 18h00.

Article 3 : Certificat médical ou licences sportives

- La participation au trail de « **L'Effort des Forts** du Fort » n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent d'une licence FFA ou FFtri compétiton ou d'un formulaire Parcours de Prévention Santé, disponible sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://pps.athle.fr/>

- La participation au Cross-duathlon de « **L'Effort des Forts** du Fort » n'est ouverte qu'aux participants qui disposent d'une licence FFtri compétiton ou
ou
pour les autres (aucune licence ou licence "Licence FFTRI Loisirs" par ex.) doivent obligatoirement souscrire à une assurance le jour J, via un Pass Compétition journée. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course. La souscription du Pass Compétition journée implique des frais supplémentaires par rapport au coût d'inscription. Les Pass Compétition journée seront souscrits lors de l'inscription en ligne sur Internet.

Une autorisation parentale est à compléter pour les mineurs

Article 4 : Mode d'inscription

4-1 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site du chronométreur : <https://chronopro.net/>

Les 400 premiers inscrits sur le trail (U16 inclus) recevront un goodies.

Les 100 premiers inscrits sur le Xduathlon recevront un goodies.

Du coup, les inscrits sur le challenge des ultra-Forts se verront offrir jusqu'à 2 goodies, en fonction de l'ordre d'inscription automatisé sur les deux épreuves.

Inscription sur place de 13h00 à 17h30 à tarif majoré de 5.00 €

Cas spécifique des Manonvillois (habitants de Manonviller) de moins de 18 ans

Les Manonvillois de moins de 18 ans peuvent participer gracieusement à l'une des épreuves proposées sous réserve de respecter les conditions de participation citées dans l'article 2.

L'inscription se fera uniquement sur demande à l'organisateur par mail à l'adresse suivante : manonvillertrail@gmail.com en précisant le nom, prénom, âge, adresse, type de course ou marche.

4-2 : Droits d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Les tarifs des différentes activités sont donnés dans le tableau suivant :

Marcheurs	U10	U12	U14	U16	U18	Adultes	Cross duathlon	Challenge des ULTRA FORTS
6 €	1 €	5 €	6 €	7 €	10 €	20 €	20 €	40 € pasta party offerte vers 15h30 / 16h00

4-3 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit sans avis préalable de l'organisation.

Article 5 : Sécurité

Les courses ne sont pas ouvertes aux animaux accompagnants (cani-cross).

L'organisateur déploie un dispositif de secours adapté à la réglementation et en accord avec les autorités afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur le tracé, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Chaque participant a l'obligation d'apporter assistance au cas où un autre concurrent serait victime d'un accident ou d'un malaise jusqu'à l'arrivée des secours.

- **Marcheurs**

Les marcheurs devront respecter le code de la route et porter si possible un gilet de haute visibilité (gilet jaune).

Les participants devront respecter le balisage et ne pas quitter le parcours défini par l'organisateur notamment sur la partie du fort qui peut présenter des dangers : ardillons, fossés, trou

- Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF pour couvrir la compétition.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera sa disqualification.

Articles 7 : Chronométrage

La société **chronopro** assurera le chronométrage. Chaque tour sera chronométré.

- Dossard avec puce pour les courses U10 à U20 et pour le Cross-Duathlon
- Puce à la cheville pour le Trail semi-nocturne

Article 8 : Récompenses et podiums

- Pour chaque Course : U10 - U12 - U14 - U16 - U18 :

Les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines recevront une récompense.

- Pour le Trail « **L'Effort des Forts** du Fort » :

Les récompenses sur le trail ne sont pas cumulables.

Un concurrent ne peut être récompensé que pour le nombre de tours max réalisé.

Pour 1 tour, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 2 tours, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 3 tours, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 4 tours, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 5 tours, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 6 tours, les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense,

Pour 7 tours... Oui, c'est possible... les 3 premier(e)s *(pour info, c'est déjà arrivé...)*

Pour 8 tours... on y réfléchit !

Ne seront récompensés que des podiums une fois complets

+ Une médaille de finisher précisant le nombre de tour.

- Cross Duathlon

Les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense.

- Challenge des Ultras forts de « **L'Effort des Forts** du Fort » *(enregistrement se fait sur la cat. U20)*

Au cumul du chrono du Cross Duathlon et du chrono sur 3 tours pour le trail semi-nocturne.

Cette récompense est donc cumulable avec les récompenses du Cross et du trail.

Les 3 premiers masculins et 3 les premières féminines recevront une récompense.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure (aléas climatiques, requête administrative...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, si la manifestation doit être annulée, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure. Ce report n'ouvre pas droit à un remboursement

Article 10 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image par l'organisateur ou ses sponsors.

Tout coureur souhaitant refuser son droit à l'image doit en faire la demande écrite par mail ou courrier à l'organisateur avant le début des épreuves en mentionnant son numéro de dossard.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et, par son inscription, en accepte tacitement toutes les clauses.